

Saint-Paul-en-Jarez. La Maison Bissardon rachète la société savoyarde Renzo, l'artisan glacier

Abricot, ananas, fraise-basilic... Autant de saveurs qui pourraient tout à fait être celles des jus de fruits de la Maison Bissardon, qui vient tout juste de fêter ses 30 ans d'existence. Mais en réalité, il s'agit des parfums des sorbets de Renzo, l'artisan glacier, implanté en Savoie, et propriété de la Maison Bissardon depuis le 1er juillet.

Des valeurs similaires

La société de glaces artisanales, créée en 2012 sous le nom d'Artisan glacier, devient Renzo, l'artisan glacier en 2016. Ce qui fait son succès c'est, entre autres, son processus de fabrication, qui permet de composer des glaces avec un minimum d'air et un maximum de saveur fruitée, dévoilée après 12 heures de maturation. Un savoir-faire dû aux dix salariés de l'entreprise, et qui fait recette : en 2023, le chiffre d'affaire de la société s'élevait à 2 millions d'euros. Les glaces sont vendues auprès de professionnels, restaurateurs, essentiellement en Savoie, de grossistes mais aussi dans la boutique Renzo.

Des produits qu'Antoine Pichat, directeur de la Maison Bissardon, connaît bien, puisqu'il est originaire de Savoie. « Les similitudes entre l'état d'esprit de nos deux marques ont motivé cette acquisition, explique-t-il. Celle-ci mobilise aussi les collaborateurs autour de ce nouvel enjeu. Renzo bénéficiera de l'expertise de la transformation de nos fruits frais en purée de fruits pour la réalisation des glaces et sorbets. »

Dans un souci de favoriser un circuit court, la Maison Bissardon maîtrise la chaîne du verger jusqu'à la transformation, grâce notamment à un partenariat étroit avec des arboriculteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes. « Nous partageons les mêmes valeurs et pouvons imaginer un développement commercial en proposant des compléments de gammes sur les glaces ou sur les jus de fruits pour les deux clientèles », précise Antoine Pichat.

C'est une phase d'observation qui débute donc pour la Maison Bissardon, son directeur faisant des allers-retours réguliers entre les deux entreprises. « Nous voulons bien comprendre le métier, en assurer la continuité et pourquoi pas, à terme, sortir de la Savoie. Les cédants, Monsieur et Madame Bassoli, nous accompagneront pendant plusieurs mois pour la transmission de leurs savoirs », conclut Antoine Pichat.